

PLANIFICATION SUCCESSORALE

N'attendez pas qu'il soit trop tard.



Pour quelles raisons dois-je planifier ma future succession?

- En l'absence de dispositions spécifiques, ce sont les dispositions légales qui s'appliqueront par défaut. Or, celles-ci peuvent mener à un résultat qui ne tient pas compte des relations familiales (par exemple concubinage, famille recomposée) ainsi que des volontés (ou souhaits) de la personne concernée.
- En l'absence de règlement, des différends voire même des litiges concernant l'évaluation et la répartition de la masse successorale risquent de survenir entre les héritiers.
- En l'absence de règlement, l'ensemble de mes biens, ainsi que mon entreprise le cas échéant, pourraient devoir être vendus dans le cadre du partage de ma succession.
- Si je n'ai pas d'héritiers légaux, mes biens successoraux iront à la commune de mon domicile.

Dans quelles circonstances est-il particulièrement important de mettre en place un règlement de succession?

- Si je souhaite en faire bénéficier mon conjoint/ ma conjointe ou mon partenaire/ma partenaire enregistré(e) dans la mesure du possible
- Si je souhaite subvenir aux besoins de mon/ma partenaire de vie en tant qu'héritier/héritière
- Si je vis dans une famille recomposée, dont les enfants sont issus de relations différentes
- Si je souhaite désigner des personnes ou institutions spécifiques en tant qu'héritiers
- Si je souhaite léguer des objets individuels ou des sommes d'argent à des personnes ou institutions spécifiques
- Si je souhaite exclure des membres de ma famille de ma succession, dans la mesure du possible
- Si je possède des biens – notamment immobiliers – à l'étranger
- Si je suis de nationalité étrangère
- Si mes futurs héritiers résident à l'étranger et/ou sont des ressortissants étrangers
- Si je possède une entreprise
- Si les relations entre moi-même et/ou entre les membres de ma famille sont compliquées ou inexistantes
- Si j'ai des enfants mineurs et que je souhaite leur désigner un tuteur
- Si je souhaite faire un legs à une fondation

Nous vous aidons à aborder cette question importante et à élaborer une solution adaptée à vos besoins.

Nous sommes une équipe d'avocats et de juristes spécialisés dans la planification successorale et les règlements de succession. Nous travaillons en collaboration avec nos conseillers en entreprise, nos experts fiscaux et immobiliers et notre réseau international pour vous apporter une **offre de conseil exhaustive.**

Nous proposons les prestations suivantes:

- Présentation des options possibles, avec leurs avantages et inconvénients fiscaux et juridiques
- Obtention de rulings fiscaux pour la protection du plan successoral
- Précisions et démarches à entreprendre à l'étranger en cas de constellations internationales
- Mise en œuvre de la planification successorale par:
 - Testament
 - Pacte successoral
 - Contrat de mariage et pacte successoral
 - Cession entre vifs
 - Transferts de propriété à titre onéreux entre vifs
 - Concession de l'usufruit d'un bien immobilier
 - Restructuration d'une entreprise
 - Règlement de l'activité d'entreprises (contrats de travail)
 - Convention d'actionnaires ou d'associés
 - Examen des dispositions relatives à la prévoyance vieillesse et à leur inclusion dans la planification successorale
- Partage successoral
- Exécution testamentaire et représentation des héritiers
- Soutien dans le cadre des discussions avec les membres de votre famille
- Médiation – soutien en cas de conflits

Vous pouvez contacter nos spécialistes de la planification successorale ou votre conseiller BDO.



Veronica Cambria

- Master en Droit et Economie
- Juriste
- Membre du Groupe de spécialistes en planification successorale

veronica.cambria@bdo.ch
Tél. 021 310 23 82



Regula Bergsma

- Docteur en droit
- Avocate
- Responsable du Groupe de spécialistes en planification successorale

regula.bergsma@bdo.ch
Tél. 041 368 12 91

BDO SA

Aarau	062 834 91 91
Affoltern am Albis	043 322 77 55
Altdorf	041 874 70 70
Baden-Dättwil	056 483 02 45
Bâle	061 317 37 77
Berne	031 327 17 17
Berthoud	034 421 88 11
Bienne	032 346 22 22
Coire	081 403 48 48
Delémont	032 421 06 66
Frauenfeld	052 728 35 00
Fribourg	026 435 33 33
Genève	022 322 24 24
Glaris	055 645 29 30
Granges	032 654 96 96
Herisau	071 353 35 33
Lachen	055 451 52 30

Langenthal	062 919 01 70
Laufon	061 766 90 60
Lausanne	021 310 23 23
Liestal	061 927 87 00
Lugano	091 913 32 00
Lucerne	041 368 12 12
Olten	062 387 95 25
Saint-Gall	071 228 62 00
Sarnen	041 666 27 77
Schaffhouse	052 633 03 03
Sion	027 324 70 70
Soleure	032 624 62 46
Stans	041 618 05 50
Sursee	041 925 55 55
Wetzikon	044 931 35 85
Zoug	041 757 50 00
Zurich	044 444 35 55